



MINISTÈRE DE LA MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer Direction des affaires maritimes

Paris, le 24 avril 2021

Le directeur des affaires maritimes

à

Destinataires *in fine*

Objet : Connexion au Portail de l'armateur et notification d'un contact à terre

PJ : 1

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les dispositions du décret du 10 mai 2017 relatives au permis d'armement ont réformé la réglementation en matière de titres de navigation maritime. Le permis d'armement constitue le titre de l'armement administratif du navire remplaçant ainsi le rôle d'équipage.

Pour accompagner cette réforme, le Portail de l'armateur a été mis en service dès le printemps 2018. Cette application, développée par la direction des affaires maritimes, vous permet de déposer des demandes de permis d'armement, de consulter la validité des permis de navigation des navires, de visualiser les caractéristiques de chaque navire de l'armement, etc.

Cette application permet également de déclarer un point de contact à terre, dans la limite d'un seul par armement ou par navire. Ce contact à terre doit être en mesure de transmettre la liste d'équipage du navire prévue par le décret n° 2015-406 aux services intéressés. Ces informations sont particulièrement utiles aux centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage, tant dans le cadre d'une levée de doute que dans le traitement d'une détresse avérée en mer.

Aujourd'hui, seuls 38% des armateurs sont connectés au Portail. Or, le succès d'une opération de recherche et de sauvetage en mer et la vie des marins embarqués peuvent dépendre des informations connues du point de contact qu'il serait susceptible de communiquer aux services de sauvetage.

En conséquence, je vous invite à vous connecter dans les meilleurs délais au Portail de l'armateur et d'y indiquer le point de contact à terre de votre armement ou de chacun de vos navires.

Le directeur des affaires maritimes

Thierry COQUIL

Thierry
COQUIL

thierry.coquil

Signature
numérique de
Thierry COQUIL
thierry.coquil
Date : 2021.04.24
14:51:14 +02'00'

Destinataires : armateurs autres que ceux exploitant un navire au RIF et non connectés au Portail de l'armateur

Copies : DAM (GM3)

Etape 1 : Création de mon compte utilisateur

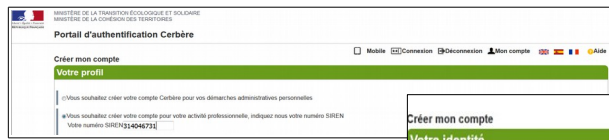


Je me connecte sur le site <http://portail-armateur.din.developpement-durable.gouv.fr>
Je clique sur **Etape 1 : Je crée mon compte et le valide**
Je suis automatiquement envoyé vers l'application Cerbère qui va me permettre de créer mon compte.

Création du compte du Cerbère

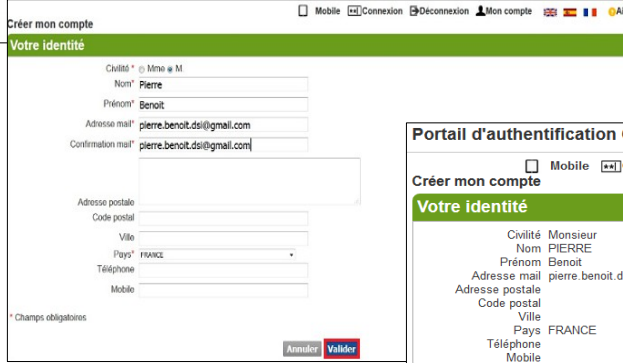
Je suis un professionnel, je clique sur le bouton de la 2ème ligne et j'indique le n° SIREN de ma société.

Si je suis un particulier et que je n'ai pas de N° SIREN, je sélectionne la 1ère ligne



Je saisis mon nom, mon prénom et l'adresse mél avec laquelle je souhaite me connecter sur le Portail de l'armateur.
Cette adresse mél va me servir d'identifiant pour me connecter au Portail.

Exemple : pierre.benoit.dsi@gmail.com

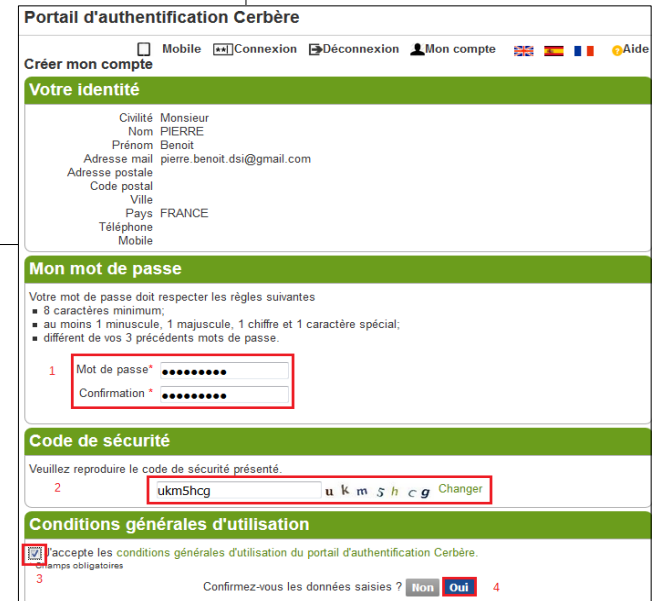
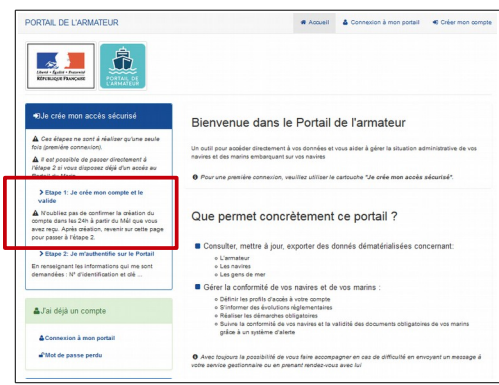


Cerbère est l'application du Ministère qui va me servir à créer mon compte utilisateur
Je note mon :
Adresse mél
Mot de passe Portail

1. Je crée le **mot de passe** Portail avec lequel je me connecterai sur le Portail de l'armateur. C'est le mot de passe que j'utiliserai pour les prochaines connexions sur le Portail.

2. Je tape ici le code de sécurité présenté.

3. Je clique que « j'accepte les conditions générales d'utilisation Cerbère et je confirme »

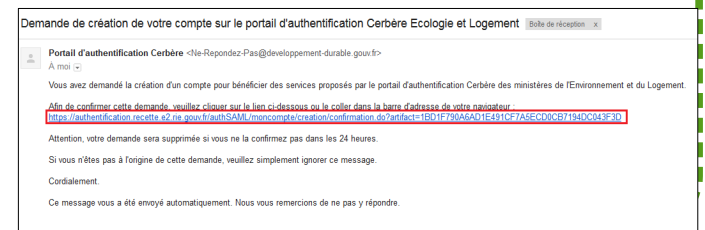


Confirmation du compte rapidement sur ma boîte mél



Je me connecte sur ma boîte mél professionnelle que je viens de saisir dans Cerbère

Je viens de recevoir un mél à l'adresse que je viens de fournir. pierre.benoit.dsi@gmail.com
Si ce n'est pas le cas, je consulte les spams, courriers indésirables, pourriels, ...
Je suis les instructions. Attention, je clique rapidement sinon je devrais recommencer la procédure.
Mon compte utilisateur est créé.



Etape 2 : Authentification / Récupération des identifiants

Cette étape sert à faire le lien entre mon adresse mél et la société armateur pour laquelle je travaille. Je dois récupérer les identifiants sur la boîte professionnelle de la société.

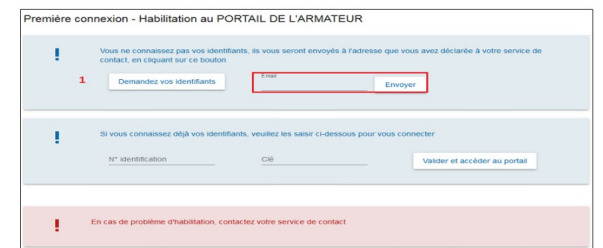
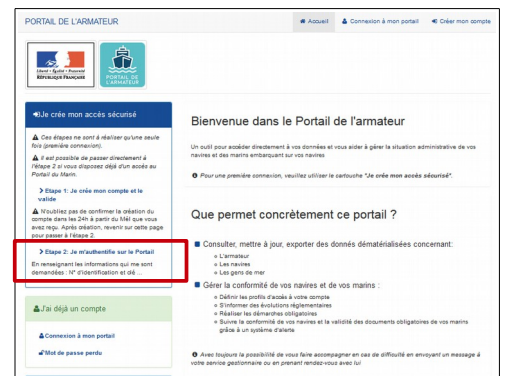


Je me reconnecte sur le Portail de l'armateur <http://portail-armateur.din.developpement-durable.gouv.fr>
Je clique sur **Etape 2 : Je m'authentifie sur le Portail**.

1. Pour demander le N° identification et la clé, je clique sur Demander vos identifiants. Je saisis ensuite l'adresse mél pré-déclarée à l'administration maritime. Attention, ce n'est pas forcément l'adresse mél que j'ai déclarée dans Cerbère à l'Etape 1. Il s'agit ici du **mél de contact** de la société armateur que l'administration maritime a enregistré auparavant.

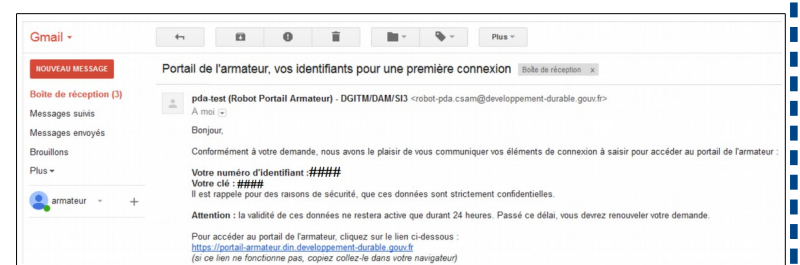
Exemple societe-armateur@gmail.com

Je clique sur Envoyer. Les identifiants seront envoyés directement à cette adresse. Je reste connecté sur le Portail Armateur ou sinon je reviendrai plus tard en accédant directement à l'Etape 2.



Je me connecte à la boîte mél professionnelle de ma société pré déclarée à l'administration.

Je me connecte à la boîte mél de contact de ma société armateur (exemple societe-armateur@gmail.com) et j'ouvre le mél des Identifiants pour la 1ère connexion. Ou je demande à mon responsable le contenu des identifiants. Je note le N° identification et la clé.



Dans le Portail de l'armateur, si je connais déjà les identifiants de ma société armateur, je les saisis dans la zone dédiée.

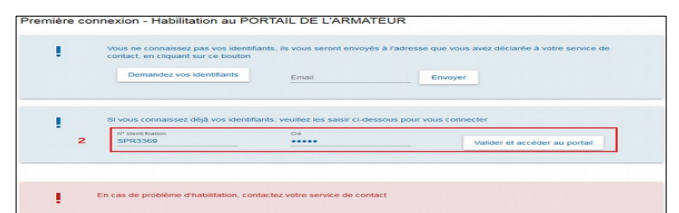
Ils sont constitués par :
N° identification : #####
Clé : #####

Je valide.

Je suis directement connectée sur le Portail de l'armateur

Pour toute prochaine connexion je passe par l'étape:

J'ai déjà un compte



J'ai déjà un compte



Je me reconnecte sur le Portail de l'armateur <http://portail-armateur.din.developpement-durable.gouv.fr>
Dans le menu J'ai déjà un compte, je clique sur **Connexion à mon portail**



1ère CONNEXION PORTAIL DE L'ARMATEUR Comment m'y prendre ?



Du nouveau pour mes démarches !

Armateurs

LE PORTAIL DE L'ARMATEUR

Les démarches de demande de Permis d'armement et de Carte de circulation professionnelle sont désormais réalisables en ligne sur le site du Portail de l'armateur

<http://portail-armateur.din.developpement-durable.gouv.fr>

Le Portail de l'armateur est une application avec accès sécurisé. Ce mode d'emploi explique comment vous devez procéder pour :

- Vous connecter au Portail de l'armateur
- Créer votre compte et le valider
- Vous authentifier sur le site du Portail de l'armateur



Qui êtes vous ?



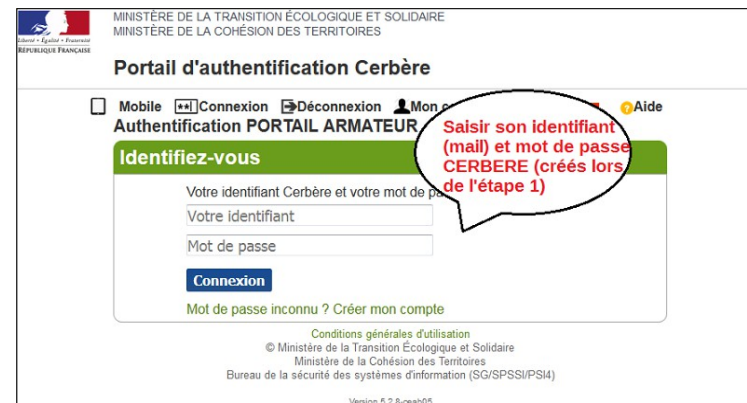
- Vous êtes employé ou responsable d'une entreprise d'armement maritime, vous n'avez pas de compte sur le Portail du Marin et c'est votre 1ère connexion. Rendez-vous à l'**Etape 1** pour créer votre compte utilisateur. Chaque employé de l'entreprise d'armement qui devra utiliser le Portail de l'armateur devra se créer un compte.
- Vous êtes employé ou responsable d'une entreprise d'armement maritime, vous possédez déjà un compte Portail du Marin ou un compte Cerbère mais vous n'avez pas vos identifiants du Portail de l'armateur. Rendez-vous à l'**Etape 2** pour demander vos identifiants.
- Vous êtes employé ou responsable d'une entreprise d'armement maritime, vous possédez déjà un compte et vous avez vos identifiants du Portail de l'armateur. Rendez vous à **J'ai déjà un compte** pour vous connecter directement grâce à votre compte utilisateur.

Dans le Portail d'authentification Cerbère, je saisis l'adresse mél et le mot de passe que j'ai créés dans l'Etape 1

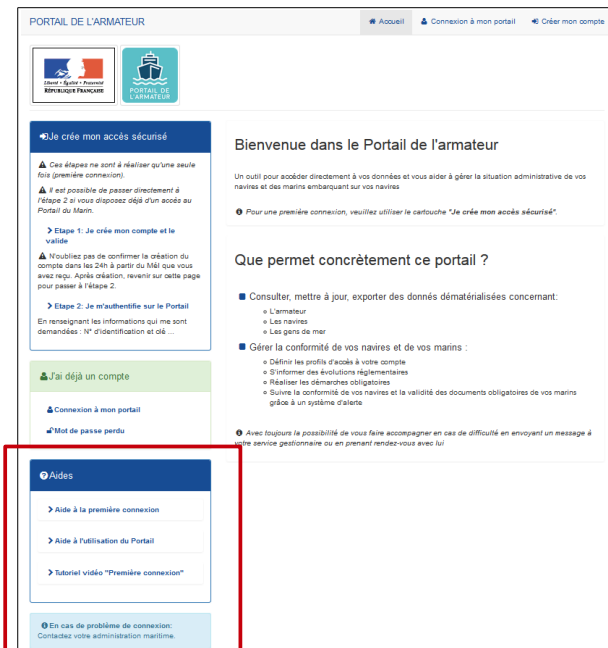
pierre.benoit.dsi@gmail.com
Mot de passe du Portail

Et je clique sur Connexion

Si j'ai déjà un compte Portail du Marin, je saisis ici l'identifiant et le mot de passe du Portail du marin.



Une question ?



Une rubrique **Aides** est à votre disposition sur le site du Portail de l'armateur.

Sinon,

En cas de problème de connexion:
Contactez votre administration maritime.



Ministère de la Transition écologique et solidaire
Direction générale des Infrastructures des transports et de la mer
92055 La Défense Cedex
Tél. : 01 40 81 21 22

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Etape 1 : Je crée mon compte et le valide

Etape 2 : Je m'authentifie sur le Portail : je demande les identifiants

J'ai déjà un compte

